

Matran, cause

Edition spéciale



Législature 2026-2031

**Construisons ensemble le Matran
de demain**

**Commissions communales, nous
comptons sur vous !**



Le mot du Conseil communal

Chères Matranaises,
Chers Matranais,

La nouvelle législature 2026-2031 a officiellement débuté le samedi 25 avril dernier avec l'assermentation des conseillères et conseillers communaux. Il s'agit désormais de renouveler les membres des différentes commissions qui accompagneront et soutiendront l'action communale durant les cinq prochaines années.

Avant toute chose, nous tenons à saluer l'arrivée au sein du Conseil communal de Monsieur Alec von Barnekow, nouvel élu. Nous sommes convaincus qu'il apportera un regard neuf ainsi qu'un bel élan à notre collège.

Nous avons le plaisir de vous présenter, dans les pages qui suivent, la nouvelle composition du Conseil communal, ainsi que les responsabilités et dicastères qui seront assumés au cours de cette législature.

Par cette brochure, nous lançons un appel à vous toutes et tous, chères concitoyennes et chers concitoyens, afin de rejoindre l'une ou l'autre des commissions communales dont vous découvrirez plus loin la mission et les domaines d'activité. Ces commissions jouent un rôle essentiel dans le développement et la vie de notre village.

Selon vos compétences, vos centres d'intérêt ou simplement votre envie de vous engager pour la collectivité, n'hésitez pas à mettre votre énergie et vos idées au service de la Commune. C'est grâce à une collaboration constructive et bienveillante, tournée vers l'intérêt général, que nous construirons ensemble le Matran de demain.

Les échanges entre habitantes et habitants d'âges, d'expériences et de quartiers différents constituent une richesse précieuse. La diversité des points de vue et des préoccupations liées au développement de la Commune favorise l'émergence d'idées nouvelles, de propositions pertinentes et parfois même de solutions que le seul Conseil communal n'aurait pas nécessairement envisagées. Vous l'aurez compris : votre participation est précieuse et nous avons besoin de votre engagement pour répondre au mieux à vos attentes et aspirations.

Une Assemblée communale constitutive est d'ores et déjà prévue le mardi 23 juin prochain. À cette occasion, les membres des commissions obligatoires seront élus. La convocation ainsi que le tractanda de cette assemblée vous parviendront prochainement par le biais du traditionnel *Matr'en cause*.

D'ici là, les personnes intéressées sont cordialement invitées à faire part de leur intérêt, soit par courrier adressé à l'administration communale, soit par courriel à l'adresse suivante : commune@matran.ch.

Dans cette attente et celle de vous retrouver nombreuses et nombreux le 23 juin prochain à l'occasion de cette première Assemblée communale de la nouvelle législature, nous vous adressons, Chères Matranaises et Chers Matranais, nos salutations les plus cordiales et reconnaissantes.

Au nom du Conseil communal
François Butty, Syndic



Le Conseil communal de la législature 2026-2031



M. François Butty
Syndic

Administration
Mobilité
Agriculture

Tél. 079 522 98 15
francois.butty@matran.ch



M. Bernard Chassot
Vice-Syndic

Aménagement territoire
et constructions
Energie
Nature et environnement
Approvisionnement et
protection des eaux
Endiguement

Tél. 079 230 66 71
bernard.chassot@matran.ch



M. Simon Gabaglio
Conseiller communal

Enseignement et
formation
AES
Bibliothèque
Culture

Tél. 079 262 55 74
simon.gabaglio@matran.ch



M. Dominique Chenaux
Conseiller communal

Santé et affaires sociales
Intégration
Forêts

Tél. 078 673 01 18
dominique.chenaux@matran.ch



M. Alec von Barnekow
Conseiller communal

Finances
Sociétés locales
Cimetière

Tél. 079 884 54 59
alec.vonbarnekow@matran.ch



M. Christophe Pierret
Conseiller communal

Voirie
Déchetterie
Protection de la
population
Economie
Tourisme

Tél. 079 316 27 86
Tél. 026 351 71 22
christophe.pierret@bluewin.ch



Mme Francesca
Venteicher **Conseillère
communale**

Bâtiments
Infrastructures sportives
Police intercommunale
Routes

Tél. 079 460 73 79
francesca.venteicher@matran.ch



Commissions communales

Toutes les commissions sont dissoutes à la fin d'une législature. Dès lors, le Conseil communal lance un appel pour repourvoir toutes les commissions communales. Il convient toutefois de faire la différence entre les commissions dont les membres doivent être élus par l'assemblée communale selon la loi sur les communes et les commissions dont les membres sont nommés par le Conseil communal.

Nous vous présentons les différentes commissions aux pages 4 à 8. Il s'agit des commissions suivantes, dont l'élection des 3 premières figureront à l'ordre du jour de l'assemblée communale du 23 juin 2026 :

1. **Commission financière**
2. **Commission d'aménagement**
3. **Commission des naturalisations**
4. Commission des routes
5. Commission de l'énergie et de l'environnement
6. Commission d'intégration et d'accompagnement
7. Commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément
8. Commission Matr'évènements
9. Commission des Juniors
10. Commission Seniors

Les personnes qui en ont fait partie peuvent se réinscrire, les forces nouvelles seront aussi les bienvenues.

Les citoyens intéressés à rejoindre l'une ou l'autre commission sont invités à annoncer leur candidature en indiquant leurs coordonnées ceci jusqu'au mardi 23 juin 2026, par lettre adressée à l'administration communale ou par courriel à l'adresse commune@matran.ch.

Comme déjà dit, une élection aura lieu pour les 3 premières commissions lors de l'Assemblée communale du 23 juin 2026. Par la suite, le Conseil communal nommera formellement les membres des commissions 4 à 10.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous pourriez présenter.

Le Conseil communal



Commission financière

Il s'agit d'une commission indépendante étant donné qu'aucun conseiller communal ni membre du personnel communal ne siège au sein de cette commission. Elle doit être composée d'au moins 5 membres qui sont élus par l'Assemblée communale parmi les citoyens actifs de la commune.

Selon l'art. 72 de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière a les attributions suivantes :

- elle examine le plan financier et ses mises à jour ;
- elle examine le budget ;
- elle examine les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote de l'assemblée communale ou du conseil général ;
- elle examine les actes susceptibles d'entraîner des dépenses dépassant le seuil de compétence du conseil communal tels que statuts, règlements ou conventions ;
- elle examine les propositions d'aliénation de biens communaux dépassant le seuil de compétence du conseil communal ;
- elle examine les propositions de modification des coefficients et taux d'impôts ;
- elle examine les règlements ou modifications de règlements portant sur des taxes ;
- elle prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ou du conseil général ;
- elle émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du conseil général ou de l'assemblée communale.

Commission d'aménagement

Cette commission sera composée de 7 membres dont la majorité doit être élue par l'Assemblée communale (4 personnes). Les 3 autres membres seront issus du Conseil communal.

Cette commission aura pour tâche de suivre l'élaboration, avec les propriétaires de terrains, des Plans d'aménagement de détails (PAD), et d'examiner les dossiers de construction importants.

Le Président de cette commission sera M. Bernard Chassot, Conseiller communal en charge de l'aménagement et des constructions.

Commission de naturalisations

Depuis la votation du 1er juin 2008, l'octroi du droit de cité de Matran est de la compétence du Conseil communal. Cependant, la loi prévoit que chaque commune doit impérativement instituer une Commission des naturalisations.

Dans un premier temps, cette commission entend chaque requérant afin de s'assurer que les conditions d'intégration prévues par la loi soient remplies. Par la suite, la Commission des naturalisations établit un préavis à l'intention du Conseil communal.

Le Conseil communal vous propose de constituer une Commission de naturalisation de 7 membres, dont 2 conseiller(ère)s communaux. Elle se constituera ensuite elle-même.



Commission des routes

Depuis une dizaine d'années, un groupe de travail s'est constitué dans le but de garantir une sécurité routière et une qualité de vie des riverains de notre réseau routier.

En 2019, une commission des routes a été mise sur pied en tenant compte du fait que les différents quartiers de la commune soient représentés.

Le Conseil communal vous propose de constituer une Commission des routes de 5 membres, dont 2 conseiller(ère)s communaux. Il choisira les candidats en fonction de leur situation géographique dans la commune.

Commission de l'énergie et de l'environnement

La Commission de l'énergie et de l'environnement est composée de 7 membres : un membre du Conseil communal, qui en assume la présidence, le responsable du service technique, ainsi que 5 citoyennes et citoyens de Matran nommés par le Conseil communal.

Cette commission traite notamment des dossiers liés à l'aménagement du territoire et à l'énergie, tels que les plans de quartier, les projets de construction, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, l'éclairage public ou encore les changements de systèmes de chauffage.

Dans notre commune de plus de 2'000 habitants, la transition énergétique et la protection de l'environnement constituent des enjeux essentiels. La commission veille également aux questions liées à l'écologie, au recyclage et à la gestion de la déchetterie. Elle formule des propositions au Conseil communal, l'accompagne dans ses réflexions et soutient ses décisions.

Ces dernières années, la commune de Matran s'est particulièrement distinguée dans le domaine de l'énergie et du développement durable, notamment par :

- le soutien au développement d'énergie photovoltaïque sur son territoire ;
- la modernisation et l'entretien du réseau d'adduction d'eau potable, reconnu par SINEF pour son excellent rendement ;
- la mise à disposition de la population d'un véhicule électrique en autopartage ;
- l'adoption d'un règlement communal encourageant les économies d'énergie et les énergies renouvelables, offrant des subventions dans divers domaines ;
- un Plan d'Aménagement Local (PAL) intégrant les principes d'un développement harmonieux et respectueux des enjeux énergétiques ;
- des projets en cours visant à développer des communautés locales de production et de partage d'énergie.

Promouvoir les énergies renouvelables et encourager une utilisation responsable des ressources sont aujourd'hui des démarches indispensables pour préserver un cadre de vie durable pour les générations futures.



Commission d'intégration et d'accompagnement

But de la commission

La commission d'intégration et d'accompagnement a pour but d'accompagner et de faciliter le processus d'intégration de la Maison de formation et d'intégration de Caritas Suisse et de ses pensionnaires au sein de notre village.

Missions de la commission

Depuis 2018, cette commission a à cœur d'établir des liens privilégiés avec la Direction et les collaborateurs de la Maison de Formation et d'Intégration afin d'accompagner et de faciliter le processus d'intégration de cette structure et des pensionnaires qui en bénéficient au sein de notre village.

Le Conseil communal est convaincu que les travaux de cette commission sont très utiles, sinon nécessaires, pour permettre à cette institution, située au cœur de notre village, d'établir des relations positives

Commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément

But de la commission

Cette commission a été mise sur pied durant l'année 2014 dans le but de mettre en valeur nos sentiers pédestres. Durant la législature 2021-2026, elle a été sensible à l'aspect sécuritaire des chemins de randonnée, organiser la manifestation « Planter un arbre pour les enfants nés durant l'année » et planter 20 arbres fruitiers pour la maraude le long du chemin de la gare, derrière l'école

Missions de la commission

Notre commune cache encore des trésors qui sont inconnus de tout un chacun et qui ne demandent que de se mettre en valeur pour le bien de toute la population. Le développement des sentiers pédestres avec les communes voisines, l'amélioration des berges le long des ruisseaux de la Bagne ou de la Glâne pour les rendre accessible tout en maintenant un environnement naturel et un peu sauvage. Planter verger didactique avec des fruits de chez nous etc. ... pourraient être des exemples de dossiers à développer.

Commission Seniors

Le but de cette commission est d'élaborer des mesures concrètes pour ancrer la place des anciens dans le village de Matran. 14 % de la population matranaise est âgée de 65 ans et plus.

D'ici quelques années, la population va fortement grandir, il est essentiel de réfléchir, dès aujourd'hui, à intégrer les seniors à tous les niveaux (mobilité, accès aux commerces de proximité, etc.) afin qu'ils puissent sereinement et pleinement vivre dans notre beau village.

Le Conseil communal vous propose de constituer une Commission des Seniors de 6 membres, et 1 conseiller(ère) communal(e).



Commission Matr'évènements

La Commission Matr'évènements est constituée de citoyens motivés qui souhaitent faire vivre le village en proposant notamment des manifestations publiques accessibles à l'ensemble de la population. Elle souhaite également valoriser la présence et les activités des nombreuses sociétés, artisans et acteurs locaux.

Le but de Matr'évènements est d'inviter les citoyens de notre commune à se rassembler, se rencontrer et partager des expériences festives, sportives ou culturelles. Cet objectif est d'autant plus important aujourd'hui, avec l'important développement démographique que connaît notre village et l'arrivée de nombreux nouveaux citoyens.

Matr'évènements est constituée d'au moins 7 membres, dont un membre du Conseil communal qui en assume la présidence et 6 citoyens de Matran nommés par le Conseil communal.

Au cours de la précédente législature, la commission Matr'évènements a notamment assuré l'organisation de Matr'en fête et son marché printanier, un spectacle délocalisé dans le cadre des rencontres folkloriques, une soirée Matr'en ciné – « spécial Halloween », les fenêtres de l'avent et la St-Nicolas. Pour la législature à venir, elle est naturellement ouverte à de nouvelles idées.

Commission des Juniors

La Commission des juniors (CoJu) organise des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes (de 0 à 16 ans) du village en y associant étroitement le réseau associatif et des partenaires locaux et en valorisant leur travail en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Dans les faits, elle organise des « events » piccolo pour les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents, huit à dix activités « découvertes » par année, ludiques, culturelles ou sportives pour les 4 à 12 ans. Elle soutient également le groupe Ani'Matran, structuré notamment autour d'un accueil libre deux vendredis par mois encadré par deux professionnels de l'animation socio-culturelle pour et par les enfants de la 8H à la 12H. Enfin, elle édite deux magazines bimestriels (le « Piccolo Mag » et le « Junior Mag »). Cette commission s'adresse aux citoyens qui aiment passer du temps avec et pour les enfants et les (pré-)ados du village.

Cette commission est constituée d'au moins 7 membres, dont un membre du Conseil communal qui en assume la présidence et 6 citoyens de Matran nommés par le Conseil communal.